

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2024

Bureau de l'enquêteur correctionnel

N° de cat. : PS101-5F-PDF

ISSN : ISSN 2818-7415

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Bureau de l’enquêteur correctionnel. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Bureau de l’enquêteur correctionnel

Case postale 3421, Succursale D

Ottawa (Ontario) K1P 6L4

Canada

Téléphone : 1-877-885-8848

Télécopieur : 613-990-9091

Courriel : org@oci-bec.gc.ca

Site Web : <https://oci-bec.gc.ca/fr>

Photo de couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique

Also available in English.

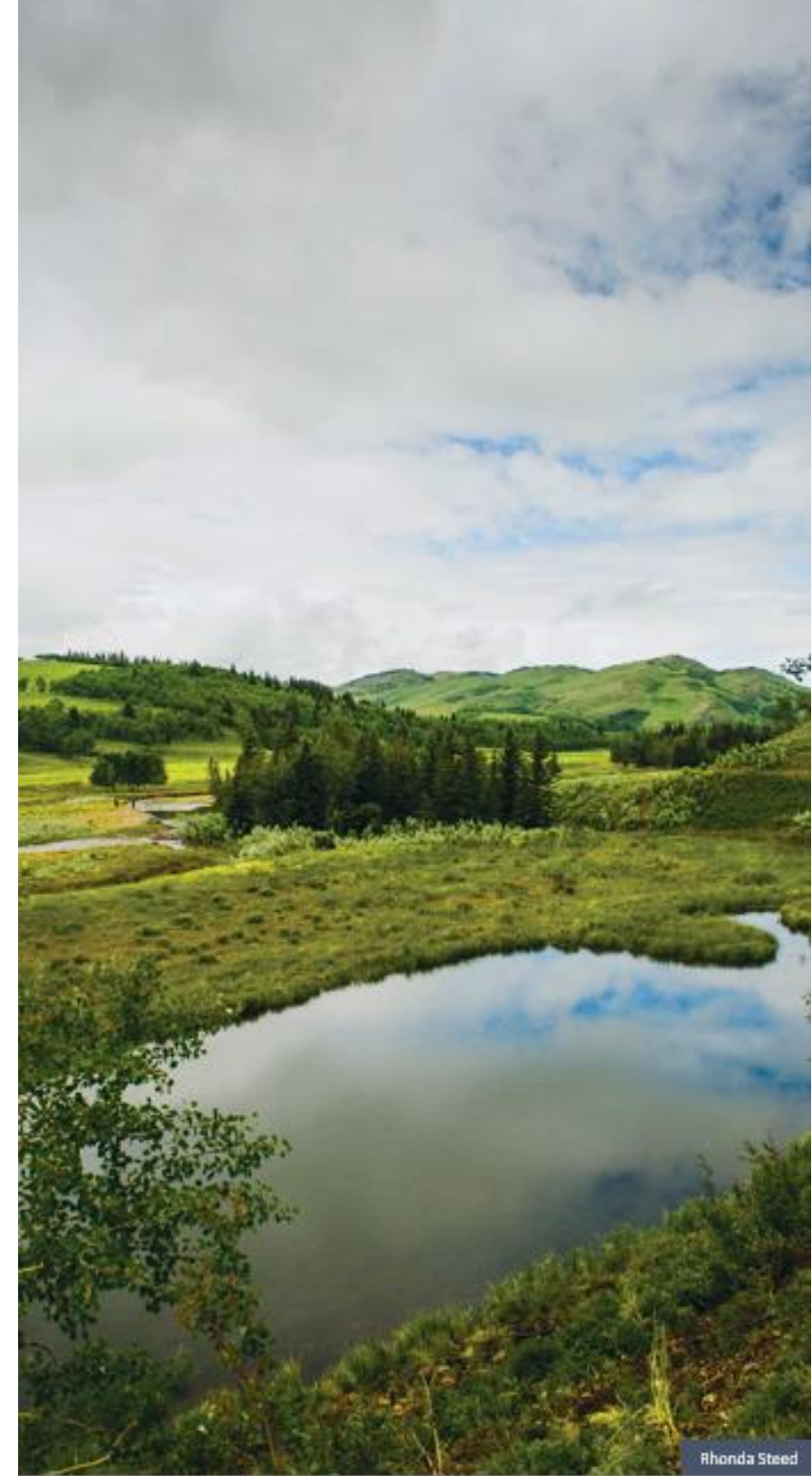
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2024

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022-2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD conçue en fonction des 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et qui offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et d'accroître la responsabilité devant le Parlement, le Bureau de l'enquêteur correctionnel appuie les objectifs énoncés dans la SFDD par l'entremise des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le présent rapport fait état des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Bureau de l'enquêteur correctionnel au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel sur la SMDD de 2023-2024.

Afin de promouvoir des actions coordonnées en matière de développement durable à l'échelle du gouvernement du Canada, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) produit des rapports sur les progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, appuyés par le Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et les cibles et indicateurs du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport rend également compte des progrès réalisés dans le cadre des initiatives d'ODD qui échappent à la portée de la SFDD.



Engagements du Bureau de l'enquêteur correctionnel





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte de la SFDD :

Sous l'objectif 10, la cible « Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » contient la stratégie de mise en œuvre :

- Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

La [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (LDNU) exige que le ministre de la Justice, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, présente un rapport annuel au Parlement sur les progrès réalisés pour harmoniser les lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration) et sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action. On demande aux organisations de faire le point sur les initiatives ministérielles qui s'harmonisent avec la Déclaration ou qui contribuent à sa mise en œuvre.

En tant qu'organisme national de surveillance des services correctionnels fédéraux, le BEC a pour mandat de répondre aux plaintes individuelles ainsi que d'enquêter, de formuler des recommandations et de sensibiliser la population aux besoins et aux droits des personnes purgeant une peine de ressort fédéral, dont près du tiers sont d'ascendance autochtone. Tous les secteurs de programme au sein de l'organisme (c.-à-d. les Services corporatifs, les Opérations, Politiques et recherche) contribuent à l'avancement des programmes, des politiques et des initiatives qui appuient les mesures prises par l'organisme pour atteindre cet objectif. Les enquêtes sur les droits des peuples autochtones, qu'elles soient de portée individuelle ou systémique, sont fondamentales pour le travail du Bureau, en particulier le travail des secteurs de programme des Opérations et des Politiques et recherche. En outre, la participation du Bureau à des initiatives interministérielles plus vastes (p. ex., groupe de travail sur la Stratégie en matière de justice autochtone) appuie l'avancement de mesures et d'efforts gouvernementaux plus vastes pour faire avancer cet objectif.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p>	<p>Fournir une formation sur la compétence culturelle autochtones ou une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p> <p>Programme : Services corporatifs, Opérations et Politiques et recherche</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage du personnel ayant suivi une formation sur la compétence culturelle autochtone (interne ou externe).</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant à l'automne 2023.</p> <p>Cible : 25 % en 2024-2025; 75 % d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Les fonctionnaires sont dans une position unique pour faciliter l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : Cible du CMI : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 80 % du personnel a terminé l'exercice général Kairos en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Mettre en œuvre des pratiques de passation de marchés qui contribuent à soutenir la participation des peuples autochtones à tous les aspects de l'économie canadienne.</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de la valeur totale des contrats du Bureau de l'enquêteur correctionnel attribués à des entreprises autochtones.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débuté en avril 2023.</p> <p>Cible : 3 % en 2023-2024; 5 % d'ici le 31 mars 2025.</p>	<p>une législation, des politiques et des mesures appropriées à cet égard.</p> <p>Les fonctionnaires sont dans une position unique pour faciliter l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure tient compte des écarts socioéconomiques qui persistent entre les Autochtones et les autres Canadiens et contribue à les réduire en ce qui a trait à un éventail de questions ainsi qu'aux facteurs sociaux qui ont une incidence sur la santé et le bien-être. Cette action contribue également à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 15 % achevé.</p> <p>Remarques : Le BEC a dépassé son engagement en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones, passant de 3 % à 15 %.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Organiser des sessions d’engagement et de consultation avec des individus ou des organisations autochtones afin de faire progresser le dialogue et de créer des occasions d’amplifier les perspectives des peuples et des organisations autochtones.</p> <p>Programme : Services corporatifs, Opérations et Politiques et recherche</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de sessions/réunions d’engagement et de consultation tenues par année.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant à l’automne 2023.</p> <p>Cible : Une session/réunion par trimestre. 25 % en 2024-2025; 75 % au 31 mars 2027.</p>	<p>Les fonctionnaires sont dans une position unique pour faciliter l’établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Cible du CMI - 10.2 :</i> D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>	<p>Résultat de l’indicateur : 100 %</p> <p>En 2023-2024, le BEC a tenu en moyenne quatre séances ou réunions par trimestre, dépassant la cible.</p> <p>Remarques : Le BEC a participé à des réunions avec des membres de la direction du Congrès des Peuples Autochtones (CPA), de l’Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et, dans le contexte du suivi de « Une question de spiritualité », nous avons poursuivi les consultations avec les organisations autochtones nationales, l’Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l’Inuit Tapirit Kanatami.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte de la SFDD :

Selon la SFDD de 2022 à 2026, l'objectif 12 comporte trois cibles :

- D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux
- D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition
- Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire

Ces cibles sont soutenues par les trois stratégies de mise en œuvre suivantes :

- Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral (toutes les organisations fédérales possédant des parcs de véhicules conventionnels)
- Améliorer les critères d'approvisionnement écologique
- Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement (toutes les organisations fédérales qui possèdent des biens immobiliers)

En tant que micro-agence, le BEC ne possède aucun parc automobile. Les besoins en biens immobiliers du BEC sont gérés par le gardien fédéral, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). SPAC fait rapport annuellement sur la production et le réacheminement des déchets de son portefeuille appartenant à l'État dans le cadre de sa Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) et au Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor (CGG-SCT). De plus, SPAC exige que le recyclage de matériaux multiples soit mis en œuvre dans ses immeubles, dans la mesure où l'infrastructure et les services de recyclage requis existent dans la collectivité. Le BEC appuie le programme de réacheminement des déchets de SPAC en soutenant efficacement les processus de tri et de collecte des déchets dans nos espaces. L'objectif de tout programme de mobilisation des

occupants est d'améliorer la sensibilisation des occupants aux déchets et aux plastiques et de changer les comportements pour réduire les déchets et les plastiques dans les activités fédérales.

Enfin, le BEC compte sur des fournisseurs de services pour un certain nombre de ses services internes, y compris les services d'approvisionnement. Par conséquent, nous appuyons les critères de Sécurité publique visant à renforcer les achats écologiques et nous nous y conformons. De plus, le BEC s'engage à veiller à ce que ses employés des services corporatifs chargés de répondre aux besoins en matière d'approvisionnement ainsi que ses délégués de la passation des marchés suivent la formation obligatoire sur les achats écologiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : L'approvisionnement en biens et services du gouvernement du Canada sera entièrement carboneutre d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre et circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>Veiller à ce que tous les spécialistes l'approvisionnement et du soutien à la gestion du matériel, et les délégués à la passation de marchés soient formés à l'approvisionnement écologiques (par exemple, les cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologiques, ou l'équivalent) dans les deux ans suivant leur désignation.</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l'appui à la gestion des achats et du matériel et de délégués à la passation de marchés formés aux achats écologiques dans les deux ans suivant leur désignation.</p> <p>Point de départ : En 2022-2023, 29 % des spécialistes de l'appui à la gestion de l'approvisionnement et du matériel ont reçu une formation en matière d'achats écologiques.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait encourager les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et des services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 80 % achevé.</p> <p>Remarques : Le personnel du BEC chargé de la passation de marchés a suivi la formation sur les achats écologiques.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Cible : 80 % d'ici le 31 mars 2027.</p>	<p><i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de choix en matière de protection de l'environnement et des pratiques de gestion exemplaires.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	
	<p>En collaboration avec les fournisseurs de services, réduire le nombre de propositions sur papier émanant de la communauté des fournisseurs en mettant en place un système d'appel d'offres électronique dans le cadre de processus concurrentiels.</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de dossiers de marchés publics concurrentiels qui utilisent l'appel d'offres électronique.</p> <p>Point de départ : 90 % en 2022 (selon les données de Sécurité publique Canada)</p> <p>Cible : 100 % en 2023</p>	<p>Des pratiques écologiques sont également appliquées dans les processus de passation de marchés telles que les appels d'offres électroniques et l'optimisation des technologies existantes, ce qui permettra de réduire la consommation de papier et l'empreinte immobilière.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection de</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 % achevé.</p> <p>Remarques : Tous les processus de passation de marchés et d'appels d'offres électroniques sont effectués par voie électronique afin de réduire la consommation de papier.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>l'environnement et des pratiques de gestion choisies.</p> <p><i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	
	<p>Éliminer les déchets, tels que l'électronique et la gestion des matériaux du manière sûre et respectueuse de l'environnement, ce qui réduira leur présence dans les sites d'enfouissement où ils peuvent produire plus de GES (GCSurplus, programmes de recyclage, destruction sûre).</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets éliminés de manière sûre et respectueuse de l'environnement</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant à l'automne 2023</p> <p>Cible : 100 % en 2024</p>	<p>La politique d'achats écologiques exige également que le Ministère élabore une stratégie en matière de biens de l'informatique et mette en œuvre un processus d'élimination respectueux de l'environnement afin de contribuer à la prévention, à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des biens informatiques et matériels.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection de l'environnement et des pratiques de gestion choisies.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 %</p> <p>Remarques :</p> <p>Le BEC n'a éliminé aucun déchet électronique en 2023-2024. Le BEC a depuis conclu une entente avec le Service correctionnel du Canada (SCC) pour veiller à ce que tous les déchets électroniques soient éliminés de façon écologique et sécuritaire, conformément à la Politique d'achats écologiques.</p> <p>Le BEC n'a éliminé aucun actif important en 2023-2024. Le BEC a depuis conclu une entente pour une initiative pilote avec Services publics et Approvisionnement Canada afin de recueillir et d'éliminer des biens matériels conformément à la Politique d'achats écologiques.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Mettre en œuvre et maintenir le ratio d'actifs informatiques par employé en appliquant une politique de dispositif unique (One Device Policy) avec des exceptions très limitées.</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés respectant la Politique de l'appareil unique</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant à l'automne 2023</p> <p>Cible : 80 % en 2024</p>	<p><i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 %</p> <p>Remarques : Tous les employés du BEC n'ont qu'un seul appareil informatique (c.-à-d. un ordinateur portable) qu'ils utilisent pour travailler au bureau ou à distance.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Contexte de la SFDD :

Conformément à l'objectif 13 de la SFDD, les deux cibles suivantes visent à prendre des mesures à l'égard des changements climatiques et de leurs impacts :

- Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050;
- Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050.

Ces cibles sont appuyées par les quatre stratégies de mise en œuvre suivantes :

- Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures (toutes les organisations fédérales qui possèdent des biens immobiliers);
- Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement;
- Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres (toutes les organisations fédérales qui possèdent des biens immobiliers);
- Réduire les risques posés par les répercussions des changements climatiques sur les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral (propriété de biens immobiliers).

Tel qu'indiqué dans le contexte de l'objectif 12, les besoins en biens immobiliers du BEC sont gérés par le gardien fédéral, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). La contribution du BEC à l'objectif 13 consistera à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement

vert au moyen de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Poursuivre la mise en œuvre des plans et des mesures climatiques du Canada.</p>	<p>Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés à l'évaluation des répercussions des changements climatiques, à la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation, dans un délai de deux ans après avoir été identifié.</p> <p>Programme : Services corporatifs, Opérations et Politiques et recherche</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés concernés formés sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai de deux ans après avoir été identifié.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant à l'automne 2024.</p> <p>Cible : 10 % du personnel formé d'ici 2025; 70 % d'ici 2027.</p>	<p>Un personnel formé peut cerner les risques liés à l'exécution des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux effets des changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 13.3.1 Proportion d'organisations municipales qui ont pris en compte l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus de prise de décision.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 0</p> <p>Remarques : Le BEC élaborera et mettra en œuvre une approche pour suivre cet indicateur en 2024-2025.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	
	<p>Encourager les pratiques durables en matière de déplacements professionnels ou de navettes entre le domicile et le lieu de travail en mettant en place un lieu de travail hybride.</p> <p>Programme : Services ministériels, Opérations et Politiques et recherche</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des employés dont l'organisation du travail hybride prévoit deux à trois jours au bureau.</p> <p>Point de départ : 80 %</p> <p>Cible : 90 % d'ici 2026-2027</p>	<p>En raison de ses besoins opérationnels en matière de déplacements, le Bureau veillera à mettre en œuvre des modalités de travail hybrides et à promouvoir et encourager des pratiques de voyage durables afin de réduire l'empreinte carbone par employé.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 80 % achevé.</p> <p>Remarques : De plus, toutes les réservations et demandes de remboursement de frais de voyage sont faites par voie électronique. Le BEC encourage les réunions virtuelles dans la mesure du possible.</p>
	<p>Améliorer les capacités de vidéoconférence et de téléconférence, réduisant ainsi la nécessité de se déplacer pour les réunions en personne et l'utilisation du papier.</p> <p>Programme : Services corporatifs</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de salles de réunion et d'espaces de collaboration dotés de capacités de vidéo et de téléconférence, comme MS 365 et MS Teams.</p> <p>Point de départ : Nouveau programme débutant en 2024.</p> <p>Cible : Une salle de réunion en 2025.</p>	<p><i>Ambition/cible du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 13.1 D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13.2 Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 0</p> <p>Remarques : Le BEC a entamé des discussions avec le SCC pour mettre à niveau les capacités de téléconférence audio/vidéo, qui doivent être terminées en 2024-2025.</p>

Intégration du développement durable

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES relative à une proposition de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations du Bureau de l'enquêteur correctionnel sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée. La déclaration publique vise à démontrer que les effets environnementaux, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, de la politique, du plan ou du programme approuvé ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel n'a mené aucune EES détaillée en 2023-2024.

